

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

— promouvoir l'union des pays indépendants d'Afrique compris dans l'aire d'action du Pafmecca comme une étape vers la réalisation d'une union plus large des pays africains.

### *Le Pafmecca et le Congo.*

Le Congo (Léopoldville) constitue l'un des principaux pays compris dans l'aire d'activité du mouvement.

Il devait dès lors être appelé tout naturellement à participer aux activités de celui-ci.

Dès avant l'indépendance, des organisations congolaises furent en relation avec le mouvement — ce furent notamment le Cerea et le M.N.C.-Lumumba.

Les difficultés qui suivirent l'accession du Congo à l'indépendance ne permirent cependant pas à son gouvernement de participer immédiatement au Pafmecca. Ceci n'empêcha d'ailleurs pas le mouvement de se pencher sur les problèmes congolais et de prendre notamment, lors de la Conférence d'Addis-Abéba, une résolution condamnant la sécession katangaise.

Depuis, la République a présenté sa candidature et sera très bientôt représentée au sein de l'organe de direction du Pafmecca, à Dar-es-Salaam.

L'activité internationale du Président provincial katangais, M. Moïse Tshombe, ainsi que les informations diffusées par certains journaux, surtout britanniques, ont donné à penser que la Conakat, voire le Gouvernement d'Elisabethville lui-même, pouvait adhérer au Pafmecca.

Le bruit paraissait d'autant plus étonnant que la dernière référence que le mouvement avait faite au problème katangais condamnait de façon solennelle la sécession. La résolution d'Addis-Abéba ne portait-elle pas que « la Conférence en appelle aux grandes puissances pour respecter l'unité et l'intégrité territoriale du Congo et pour se conformer ainsi aux Résolutions des Nations Unies. En appelle aux Etats africains indépendants et à tous les peuples épris de liberté pour n'épargner aucun effort dans le but de réaliser l'unité du Congo. *Condamne en termes non équivoques les activités du sécessionniste Moïse Tshombe.* »

Aussi n'est-il pas surprenant que le Gouvernement de Léopoldville ait réagi par la voix de son ministre des Affaires étrangères, M. Bomboko, pour souligner l'impossibilité d'une telle adhésion.

Le Ministre devait préciser à cette occasion que les statuts du Pafmecca ne prévoient pas que les provinces puissent être membres du Mouvement, mais qu'au contraire seul le Gouvernement des Etats libres peut y adhérer.

La réunion d'une Conférence à Léopoldville, à la fin du mois de décembre 1962, prouvait la validité du raisonnement — d'ailleurs fondé sur

la Constitution du Pafmecsca elle-même — du Ministre Bomboko et le peu de réalité des bruits qui couraient.

Se voulant avant tout un mouvement *politique* et se reconnaissant comme une organisation *régionale* dont l'activité doit d'abord corroborer, et le cas échéant, se fondre dans l'action d'un mouvement plus vaste étalé sur l'Afrique entière, le Pafmecsca joue un rôle essentiel et assez unique sur le continent noir. Il ne fait double emploi avec aucune autre organisation — la plupart sont d'ailleurs composées d'Etats — et s'il lui arrive d'entrer en conflit avec l'une d'elles, il ne s'agit ni d'un conflit de compétence ni d'un conflit d'autorité, mais seulement d'un conflit d'idéologie.

Ceci explique sans doute le développement du mouvement, dont l'aire géographique n'a cessé de s'étendre et qui, composé à l'origine surtout d'organisations et de gouvernements de territoires de langue anglaise, mord aujourd'hui sur l'Afrique francophone par la présence en son sein du Congo (Léopoldville), du Rwanda et du Burundi.

#### *La Conférence de Léopoldville.*

L'ordre du jour des travaux comprenait l'étude des problèmes économiques, sociaux et politiques de l'Afrique et du Congo, et notamment la question de la sécession katangaise.

Par sa résolution en faveur de l'unité du Congo et condamnant la sécession katangaise, d'une part, et par le prestige des chefs africains présents à la Conférence, d'autre part, il est permis d'affirmer que cette réunion fut un grand succès pour les autorités de Léopoldville.

On lira ci-dessous le texte du discours de M. Bomboko devant la Conférence et la résolution sur l'Unité du Congo.

#### **Discours de M. Bomboko sur les rapports entretenus par le Katanga avec le Pafmecsca et certains leaders rhodésiens**

Certains pays de l'Est Africain créèrent un mouvement qui, à l'origine, s'appelait Pan African Freedom Movement of East and Central Africa ou PAFMECA : mouvement panafricain de liberté de l'Afrique orientale et centrale. Ayant étendu par la suite son action à l'Afrique du Sud, il ajouta à son titre primitif « and Southern Africa » ce qui donne le sigle actuel : PAFMECSA.

Le PAFMECSA, à l'encontre des groupements politiques de l'UAM, de Monrovia ou de Casablanca, n'est pas une association d'Etats, mais bien un « mouvement », un organisme de coordination orienté vers la liberté et l'unité de l'Afrique. Il compte en son sein non seulement des Etats indépendants (Ethiopie, Somalie, Uganda, Tanganyika) mais aussi des territoires sur le chemin de l'autonomie comme le Kenya, et les représentants des partis nationalistes de pays, soit encore coloniaux, soit « indépendants » mais soumis à une majorité non africaine : Mozambique, Nyassaland et les deux Rhodésies, l'Afrique du Sud. Il convient de noter en passant que certains de ses membres, comme l'Ethiopie et la Somalie, font également partie du groupe de Monrovia où le Congo et le Tanganyika se retrouvèrent également à certaines occasions.

Géographiquement, le PAFMECSA étend aujourd'hui son action à toute cette

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

partie de l'Afrique qui se trouve au Sud de l'Angola et à l'Est du Congo et du Soudan. Depuis quelque temps, il ambitionne de prendre contact avec Khartoum, Tananarive et Léopoldville, ainsi qu'avec les leaders nationalistes de l'Angola.

L'adhésion de la République a été officiellement souhaitée par les membres du PAFMECSA et cette démarche a rencontré de notre part un accueil favorable. Pratiquement, nous sommes déjà membres du mouvement, et bientôt nous aurons un représentant au sein de l'organe de direction, à Dar-es-Salaam.

Dans un passé récent, la question s'est posée de savoir si un rapprochement de M. Tshombe, soit avec le PAFMECSA comme tel, soit avec quelques-uns de ses membres, n'était pas à craindre. C'est ce problème que nous envisagerons dans les lignes qui vont suivre.

### *La situation politique en Rhodésie du Nord.*

On sait que les partis nationalistes africains du Nyassaland et des deux Rhodésies exigent l'abandon de la formule constitutionnelle qui a organisé la Fédération dirigée par Sir Roy Welensky.

Outre cela, la Rhodésie du Nord, qui possède avec le Congo une très importante frontière commune, est actuellement l'enjeu d'une lutte politique serrée.

Le parti de la minorité européenne, qui détient encore les rênes du pouvoir, est le United Federal Party, de Sir Roy.

Les nationalistes africains se partagent entre partisans du United National Independence Party de M. Kenneth Kaunda et membres de l'African National Congress de M. Harry Nkumbula.

L'UNIP (de M. Kaunda) est le parti nationaliste par excellence, soutenu par le PAFMECSA et divers pays africains, comme le Ghana. Celui de Sir Roy Welensky est évidemment le centre de ralliement des tenants de la suprématie britannique, tandis que M. Nkumbula occupe une position moins nette, ayant été financièrement soutenu par Sir Roy, soucieux d'éviter une majorité nationaliste qui écraserait son propre parti, et par M. Tshombe dont les liens avec les dirigeants européens de la Fédération sont bien connus et qui espère à la fois garder les avantages de sa collaboration avec Sir Roy (passage de matériel et de personnel, fournitures diverses, etc...) et forcer en même temps la collaboration de M. Kaunda qui, faute d'une majorité absolue, aurait besoin d'alliance et de ce fait même pourrait être amené à certaines concessions favorables à la position katangaise.

Les résultats des récentes élections ne sont pas encore définitifs, certains sièges restent à pourvoir. Néanmoins ce que l'on en connaît déjà (5 sièges pour M. Nkumbula, 14 pour M. Kaunda et un nombre égal pour Sir Roy) indique nettement que le parti soutenu par M. Tshombe peut devenir l'arbitre de la situation, pouvant s'allier aussi bien à Kaunda contre la minorité britannique qu'à celle-ci contre les nationalistes. M. Nkumbula étant l'obligé de M. Tshombe, on voit que la position de ce dernier, dans le jeu politique rhodésien, est loin d'être maladroite ou négligeable.

### *Les contacts politiques de M. Tshombe*

Dès avant les élections, le président sud-katanga, servi par les affinités ethniques des populations katangaises et rhodésiennes, avait demandé de rencontrer M. Kaunda. Il essuya toutefois un refus, celui-ci se montrant partisan décidé de la réunification du Congo et de la fin de la sécession katangaise.

Du côté de M. Nkumbula, moins aidé de l'extérieur et désireux de s'assurer pour ses partisans le libre passage à travers le Katanga entre le Nord et l'Est du pays, il rencontra plus de succès.

M. Tshombe savait, par ses émissaires, que M. Kaunda avait plus de prestige auprès

## LA POLITIQUE EXTERIEURE

des électeurs, néanmoins il avait tenté de miser en même temps sur les deux tableaux. Il multiplia les offres de rencontrer Kaunda. Celui-ci se rendit une première fois au Katanga, dans le but non de négocier avec Tshombe, mais de lui demander des explications au sujet de 30 Rhodésiens arrêtés par le pouvoir du Katanga.

Après les élections, il renouvela ses appels en faveur d'une collaboration plus étroite des leaders africains avec le Katanga, mais sans plus d'écho du côté de M. Kaunda. M. Nkumbula par contre se rapprocha de son rival M. Kaunda, lui proposant une action commune contre Sir Roy et une rencontre avec le président katangais. M. Kaunda répondit qu'il n'accepterait qu'à condition de rencontrer en même temps des délégués du gouvernement central. Ce projet n'aboutit que partiellement. Tshombe rencontra Kaunda en Rhodésie. Ce dernier lui confirma le soutien qu'il porte à l'unification du Congo. Kaunda rencontra dernièrement le Ministre des Affaires Etrangères à Londres.

### *Le Katanga pourrait-il faire partie du PAFMECSA ?*

Cette hypothèse est à rejeter, pour la bonne raison que les statuts du mouvement (à moins d'être modifiés) permettent uniquement l'adhésion de gouvernements d'Etats libres ou celle de partis politiques dans le cas de territoires encore soumis à une direction non africaine. La présence du Congo au sein du PAFMECSA rendra impossible toute dérogation à cette règle.

### *Pourrait-il davantage faire partie d'un marché de l'Est-Africain ?*

Ce bruit a en effet été lancé, notamment par certains milieux conservateurs britanniques.

Il n'est pas fondé. En effet, dès à présent des contacts sont pris entre le gouvernement central, le Kenya, l'Uganda et d'autres territoires. Le Ministre des Affaires Etrangères a rencontré M. Kenyatta à ce sujet et une réunion consacrée à ce problème important se tiendra sans doute ce mois-là à Léopoldville. En outre, tous les membres du PAFMECSA ont, à Addis-Abéba notamment, solennellement condamné la sécession katangaise et marqué leur volonté de collaborer à la réunification du Congo.

### *Position du Congo face aux problèmes rhodésiens.*

Le Ministre des Affaires Etrangères revient de Londres où il s'est rendu spécialement dans le but d'y rencontrer MM. Kaunda, Nkumbula et d'autres leaders du Tanganyika, afin d'y mettre avec eux les choses au point. La République a promis par son intermédiaire d'appuyer la formation en Rhodésie du Nord d'un gouvernement africain, tandis que les interlocuteurs du Ministre s'engageaient à favoriser par tous les moyens en leur pouvoir la liquidation de la sécession katangaise et la réunification du pays.

### *Conclusion.*

En conclusion, il est permis d'affirmer que si les manœuvres de M. Tshombe furent habiles, elles ont été déjouées, tant par l'esprit de solidarité des leaders rhodésiens que grâce aux contacts personnels heureusement établis avec eux et au rôle que le Congo sera sous peu amené à jouer au sein du PAFMECSA lui-même.

Léopoldville, le 6 décembre 1962.

### **Résolution sur l'unité du Congo**

*La présente Conférence du PAFMECSA, réunie à Léopoldville*

REAFFIRME la déclaration figurant dans la Charte du PAFMECSA, c'est-à-dire la croyance et l'engagement à l'unité, tant pendant la lutte pour l'indépendance que par la suite, durant les efforts entrepris pour consolider l'indépendance et assurer une reconstruction économique rapide;

REAFFIRME en outre que, lorsque l'indépendance sera obtenue, elle devra être

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

authentique et fondée sur les vœux de la majorité, éviter le tribalisme, les influences étrangères et les pressions ou l'opportunisme de tout leader africain;

NOTANT les circonstances dans lesquelles la nouvelle République du Congo est née, et les influences concomitantes du tribalisme, de l'impérialisme, de la finance et des grandes puissances qui ont immédiatement rompu l'unité du peuple congolais et favorisé un opportunisme mesquin dans la province du Katanga en la personne de Tshombe;

NOTANT en outre que ces influences ont depuis lors miné les efforts du Gouvernement central congolais et des Nations Unies visant à assurer l'unité de la nation congolaise, et que Tshombe lui-même n'a laissé aucun doute sur le fait qu'il est l'instrument de ces influences et qu'il est effectivement le porte-parole de gens et de pouvoirs autres que les Katangais eux-mêmes;

CONVAINCUE que des intérêts financiers et commerciaux en Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis, au Portugal et en Belgique ont encouragé et soutenu, tant directement qu'indirectement, les tendances sécessionnistes de Tshombe, et que ces influences ont en outre contrecarré les plans des Nations Unies au Congo;

PREOCCUPEE de l'appui matériel et moral accordé à Tshombe par Welensky, y compris le trafic d'armes à travers la Rhodésie du Nord, apparemment toléré par le Gouvernement britannique;

RAPPELANT tous les efforts précédents déployés sans succès par le Gouvernement central et les Nations Unies en vue d'assurer la réunification par des moyens pacifiques, et les nombreuses ruptures de promesses de Tshombe et de ses acolytes;

RAPPELANT aussi les résolutions précédentes du PAFMECSA sur la situation au Congo et la ferme résolution de tous les peuples africains d'assurer l'unité du Congo;

### *Décide par la présente*

1. De continuer à appuyer sans réserve le Gouvernement central et les Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour amener la réunification immédiate du Congo en mettant fin à la sécession du Katanga, et en particulier de soutenir sans réserve l'action entreprise en ce moment par les forces des Nations Unies au Katanga et de souhaiter que cette action soit décisive et ne soit soumise à aucune pression visant à des pourparlers pour un cessez-le-feu;

2. D'inviter le Gouvernement congolais à établir son contrôle immédiatement sur le Katanga, si nécessaire avec l'aide des Nations Unies;

3. D'inviter les Gouvernements de Grande-Bretagne, de France, de Belgique et du Portugal à cesser immédiatement leurs tactiques et manœuvres disruptives au Congo;

4. D'avertir solennellement ces Gouvernements ainsi que les intérêts financiers, commerciaux et miniers et leurs pays respectifs et de groupes analogues aux Etats-Unis, qu'ils risquent de mettre en péril les relations amicales et les intérêts commerciaux qu'ils peuvent maintenant avoir dans les pays du PAFMECSA, à moins qu'ils ne renoncent immédiatement à leurs tactiques et manœuvres disruptives au Congo;

5. De se féliciter de la politique éclairée que le Gouvernement américain a récemment adoptée au Congo, malgré l'opposition des groupes disruptifs américains bien connus, dans les domaines financier, commercial et minier, qui possèdent des intérêts au Congo.

6. De demander aux Gouvernements de Grande-Bretagne et de Rhodésie du Nord de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'appui donné à Tshombe par Roy Welensky et au trafic d'armes à travers la Rhodésie du Nord;

7. D'inviter les Nations Unies à continuer à soutenir par tous les moyens le Gouvernement central dans ses efforts visant à maintenir et à renforcer la stabilité, l'intégrité et la souveraineté du Congo;

8. De demander aux Etats qui ont une frontière avec le Congo de prendre toutes les mesures, en conjonction avec le Gouvernement congolais, pour assurer l'intégrité et la stabilité économique et politique du Congo;

9. D'exhorter tous les Etats indépendants d'Afrique et les autres nations amies à continuer à soutenir sans réserve le Gouvernement central du Congo;

10. D'inviter les pays du PAFMECSA et les autres Africains à envisager des mesures appropriées et immédiates à l'encontre des pays et des groupes financiers et commerciaux dont les politiques nuisent à l'unité et à la stabilité du Congo;

11. De flétrir Tshombe, ce tribaliste mesquin et intéressé ainsi que sa clique et son collaborateur, le suprématisse blanc Roy Welensky, pour leur conspiration contre le peuple katangais et le Congo dans son ensemble, et leur trahison à leur égard.

## 2) L'Union Africaine et Malgache

Si le Congo ne fit jamais partie de l'U.A.M., qui groupait principalement des pays de l'Afrique noire ex-française, il eut pourtant des contacts avec cette organisation. C'est ainsi qu'en janvier 1963, des conversations eurent lieu à Léopoldville entre M. Albert Tevoedjre, alors secrétaire général de l'U.A.M., et les autorités congolaises (1). Les entretiens aboutirent à :

- une réaffirmation des liens d'amitié et de fraternité entre Léopoldville et l'U.A.M.;
- une demande d'assistance technique en matière de personnel en provenance d'Etats de l'U.A.M.;
- une acceptation par le gouvernement congolais d'assister à titre d'observateur à la prochaine conférence de l'U.A.M., à Ouagadougou, le 10 mars.

## 3) La Conférence d'Addis-Abéba et la création de l'O.U.A.

La participation du Congo à la Conférence d'Addis-Abéba du 23 au 25 mai 1963 constitua une des activités les plus importantes dans la politique extérieure du gouvernement Adoula. La création d'une Organisation de l'Unité Africaine, basée sur une Charte signée par plus de trente Etats indépendants, représentait une tentative de regroupement africain; elle eut des conséquences pour le Congo lui-même, puisqu'elle intervint en 1964 dans le conflit qui allait opposer le gouvernement Tshombe à la rébellion congolaise.

Avant la conférence d'Addis-Abéba, l'Afrique s'était constituée en deux blocs comprenant la plupart des Etats africains indépendants. Le groupe de Monrovia et le groupe de Casablanca, opposant l'Afrique dite « réformatrice » à l'Afrique dite « révolutionnaire », évoluaient parallèlement. Mais les ponts étaient loin d'être rompus et, peu à peu, la vieille idée de l'unité

(1) Les conversations eurent lieu le 14 janvier. Voir *Le Courrier d'Afrique* du 19-1-1963.

africaine reprit du poids. L'accession de l'Algérie à l'indépendance, la sourdine mise par Rabat à ses revendications sur la Mauritanie, les nombreux contacts personnels entre chefs d'Etat au cours de l'année 1962 et au début de 1963 produisirent une amélioration des relations entre les groupes rivaux. Le souhait d'une conférence panafricaine devint général. La conférence fut convoquée pour le 23 mai à Addis-Abéba. Selon l'empereur Haïlé Selassié, elle devait atteindre trois objectifs : *accélérer l'indépendance des régions encore dépendantes du continent, jeter les bases de l'unité africaine, formuler une charte africaine universelle unifiant celles élaborées dans la recherche de l'unité par les groupements d'Etats africains tels que les groupes de Casablanca, de Monrovia ou l'Union Africaine et Malgache* (1).

Un esprit de conciliation domina la conférence et l'on rejeta les propositions radicales comme celle de M. Ben Bella demandant l'envoi de troupes algériennes en Angola.

Les résultats de la réunion d'Addis-Abéba ont abouti à l'adoption d'une « Charte de l'Unité Africaine » (2) dont on retiendra surtout :

- la création d'institutions : une assemblée des chefs d'Etat qui devra se réunir au moins une fois par an; un conseil des ministres; un secrétariat général permanent.
- la lutte pour l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes.
- la renonciation aux menées subversives sur le territoire des autres et aux ingérences dans les affaires intérieures des pays voisins.
- le souhait d'un règlement pacifique des différends.

Le premier conseil des ministres de l'O.U.A. se tint à Dakar du 2 au 11 août. M. Mabika-Kalanda y représentait le Congo. On y décida notamment d'établir le siège permanent de l'O.U.A. à Addis-Abéba. Une autre décision est à signaler : celle de reconnaître le gouvernement provisoire en exil de M. Holden Roberto. La position de Léopoldville, qui avait déjà reconnu de jure le gouvernement révolutionnaire angolais, influença l'attitude de l'O.U.A.

L'intention du gouvernement Adoula de s'inscrire dans le mouvement panafricain et de participer à la vie politique internationale se manifeste dans les déclarations suivantes. On y remarque particulièrement que le Congo affirmait ne pas vouloir s'inféoder à l'un ou l'autre des groupes qui risquent de diviser l'Afrique. Dans une interview accordée au journal *Le Courrier d'Afrique*, M. Adoula déclarait :

(...) Le gouvernement congolais compte beaucoup sur cette réunion pour surmonter le danger grave que fait courir à l'unité de l'Afrique la création de blocs particuliers

(1) *Le Monde diplomatique*, mai 1963, « La conférence panafricaine d'Addis-Abéba s'ouvre le 25 mai », par Ph. Decraene.

(2) La charte a été publiée par *Etudes Congolaises*, vol. V/6, juillet 1963, pp. 91 et sq.

que - quoi qu'on puisse en dire - leur volonté de représenter la vérité africaine pousse à s'opposer, à lutter et à détruire ainsi, non seulement l'idéal, mais encore les potentialités du panafricanisme (...).

Les nations africaines ont été, presque sans exception, soumises, au cours de leur histoire, à l'asservissement. Le premier de leurs objectifs est, avec l'unité du continent et profondément lié à elle, la Libération. Il convient de souligner que la notion de solidarité et d'unité africaine ne se conçoit que dans la perspective d'un mouvement de libération dont elle est à la fois la cause et la conséquence.

Pourquoi la cause ? Parce que la solidarité africaine s'est révélée et continue de se révéler un instrument incomparable de la lutte que les Etats d'Afrique ont poursuivie ou poursuivent pour la conquête de leur indépendance.

Pourquoi la conséquence ? Parce que l'unité africaine postule dans le chef des nations à unir un degré d'indépendance suffisant pour pouvoir disposer de leur sort et fonder ensemble leur destin.

Le fait qu'un nombre croissant d'Etats africains aient obtenu leur indépendance politique, le fait que les territoires encore colonisés ou soumis, comme l'Afrique du Sud, à une tyrannie raciale, soient devenus une minorité sur notre continent, n'empêche pas que l'objectif principal à assigner à une Afrique unie, demeure la libération et que le souci de cette libération doit rester à la base de sa doctrine.

Non seulement il convient de libérer ceux de nos frères qui sont encore asservis, mais il faut aussi rendre les pays d'Afrique indépendants de toutes les aliénations qui pèsent sur eux.

L'aliénation politique qui consiste à être réduit dans le choix de ses doctrines et de ses structures politiques à l'adoption de philosophies et de formes nées, mûries, appliquées en dehors de l'Afrique et étrangères à celle-ci.

L'aliénation économique qui fait que le continent africain demeure, dans une large mesure, un pourvoyeur de matières premières soumis aux aléas d'un marché dirigé par d'autres.

C'est certainement dans le cadre de cette libération générale de l'Afrique, grâce à l'unité africaine, que Georges Padmore, dans son livre « Panafricanisme ou Communisme » plaçait ce programme qu'il indiquait aux jeunes panafricanistes : « Dans leur lutte pour conquérir l'autonomie et l'autodétermination, les leaders jeunes du Panafricanisme ont pour tâche... d'élaborer de nouveaux moyens politiques et des techniques d'organisation adaptés aux traditions et aux circonstances africaines. Il leur faut aussi bâtir une philosophie sociale qui rassemblera et relèvera les peuples qui font la transition des formes tribales primitives de la société à des états modernes industrialisés, avec la rapidité exigée par les circonstances actuelles (...).

Je crois que l'Afrique, par ses caractéristiques comme par ses problèmes, est vouée à ce qu'on appelle le non-alignement.

Ce non-alignement toutefois ne signifie en aucune manière amorphie.

Il signifie, au contraire, que l'Afrique doit s'attacher à jouer dans le monde un rôle bien à elle, dicté sans doute avant tout par les impératifs africains mais qui n'entend pas être moins largement mondial (...).

Depuis son indépendance, la République du Congo s'est assigné comme une des tâches essentielles de sa politique extérieure, de promouvoir une unité africaine véritable qui s'étende à l'ensemble du continent.

Elle s'est toujours refusée à faire passer certaines sympathies qu'elle aurait pu avoir, avant cet idéal.

Elle s'est refusée, à de nombreuses reprises, à adhérer à l'une ou l'autre organisation

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

uniquement car elle craignait que son adhésion — qui aurait pu s'avérer avantageuse pour elle à d'autres points de vue — soit susceptible de porter un coup à l'unité africaine ou tout simplement empêcher le Congo de militer en toute indépendance pour elle ».

(*Le Courrier d'Afrique*, 3 mai 1963.)

Avant de quitter Léopoldville pour Addis-Abéba, le ministre des Affaires Etrangères M. Mabika-Kalanda déclara s'opposer à la constitution de blocs à Addis-Abéba. En ce qui concerne les mouvements de libération, il se prononça en faveur d'actes concrets, *comme le Congo en a donné l'exemple*. Il parla aussi de l'unité économique de l'Afrique, c'est-à-dire d'un marché commun africain.

Nous pensons cependant que la création effective d'un marché de ce genre est conditionnée par certaines réalités nées de la situation coloniale.

Il faudrait qu'ensemble les pays africains examinent la question de savoir dans quelle mesure ces exigences peuvent être compatibles avec l'idée d'un marché commun africain.

Nous sommes certes pour la libération économique de l'Afrique, mais cette libération, à notre avis, ne peut se faire que dans la mesure où tous les États africains définiront et harmoniseront leurs attitudes à l'égard des conventions qui existent aujourd'hui dans ce domaine.

A la demande comment il voyait la coopération du Congo avec la Communauté Economique Européenne, M. Kalanda a répondu :

Le Congo a des amis traditionnels : ceux qu'il doit à sa politique de la porte ouverte pratiquée depuis le début du siècle, en vertu de l'acte de Berlin de 1885.

Aujourd'hui encore, on peut affirmer que le Congo est un des rares pays du monde à jouir de l'amitié simultanée de tant de pays différents.

L'Action de l'O.N.U. est une manifestation concrète de ce phénomène.

Quant aux vieux amis du Congo, ceux de la communauté européenne, notre pays suit avec attention leurs efforts d'unification.

Il n'attend qu'une chose d'eux : un soutien sincère, une collaboration dépouillée de passion et de préjugés.

Le Congo souhaite vivement que les pays de la C.E.E. concourent, comme les autres, à l'appuyer de leur assistance.

(*Le Courrier d'Afrique*, le 16 mai 1963.)

A son arrivée à Addis-Abéba, le Premier ministre, M. Adoula, souligna les responsabilités que sa situation géographique assigne au Congo.

(...) Situé au cœur de l'Afrique, avec dix frontières interafricaines le Congo n'a jamais perdu de vue les devoirs que lui impose sa configuration.

Le Congo n'oublie pas non plus qu'il est la charnière entre les pays d'expression anglaise et française.

En outre, la ligne de démarcation entre l'Afrique libérée et l'Afrique encore sous domination coloniale passe aujourd'hui par ses frontières. Ce fait historique ajoute à nos responsabilités. Nous avons toujours été conscients de leur importance. Malgré les heures difficiles que nous avons traversées nous n'avons jamais failli à notre devoir. Nous avons répondu présents à tous les rendez-vous africains et cela sans aucune exclusive.

## LA POLITIQUE EXTERIEURE

Notre souci de préserver les chances de l'unité africaine nous a même conduits à nous priver des avantages qu'aurait pu nous procurer une adhésion à un bloc déterminé.

C'est en ayant à l'esprit toutes ces considérations que nous sommes venus au plus grand, à ce jour, des rendez-vous africains.

Nous entendons prendre une part active à cette confrontation et y apporter une contribution en harmonie avec l'importance et la réalité du Congo de 1963 qui, je me plais à le souligner, n'est pas celui de 1960.

Toutes nos prises de position seront empreintes du réalisme que nous a enseigné une expérience de près de trois ans.

Nous nous écarterons délibérément des voies de la facilité et de tous les mirages qu'elle peut faire naître. Nous combattons l'Afrique des slogans. Nous préférons à une Afrique pas trop idéale une Afrique dont les ambitions seront à la mesure de ses dispositions et de ses possibilités actuelles. (...)

*(Le Courrier d'Afrique 23 mai 1963.)*

De son côté, M. Kasa-Vubu intervint à la séance inaugurale de la Conférence, le 23 mai 1963.

**Allocution de Son Excellence Joseph Kasa-Vubu, Président de la République du Congo (Léopoldville) à la séance inaugurale des chefs d'Etats indépendants de l'Afrique et de Madagascar, le 23 mai 1963.**

(...) Je vous prie d'observer une minute de silence à la mémoire de ces héros et de tous ceux qui ont donné leur vie pour assurer ou pour consolider la souveraineté et l'intégrité territoriale du Congo.

Je vous remercie.

Ces liens scellés dans le sang sont le meilleur pacte que nous ayons conclu avec l'Afrique pour laquelle nous avons opté bien avant d'accéder à la souveraineté.

En accueillant à Léopoldville moins de deux mois après l'Indépendance une conférence des Ministres des Affaires Etrangères Africains, le Congo entendait traduire cette politique dans les faits. Il devait également concrétiser quelque temps plus tard son option pour le non-engagement en participant à la Conférence de Belgrade.

Le non-engagement et une politique sans exclusive ont été depuis deux constantes de toutes nos prises de position (...).

Nous n'avons cessé par ailleurs de réaffirmer notre aversion pour les pactes militaires qui ne peuvent qu'aliéner la souveraineté de nos pays respectifs, restreindre notre possibilité de choix et retarder ainsi la marche de l'Afrique (...).

Nous avons souffert du tribalisme, qui n'est pas un phénomène exclusivement congolais, qui sévit malheureusement sous divers aspects dans tout le continent et menace la stabilité de nos Etats (...).

Nous poursuivrons ces efforts qui tendent à entretenir et à renforcer la confiance entre nos différentes entités par un travail patient d'harmonisation et de rapprochement. Nous ferons en sorte que les particularismes de chacune de nos régions qui expriment la diversité de la richesse de notre patrimoine commun se complètent sans se heurter;

Ce concept vaut d'ailleurs autant pour les 21 provinces que compte le Congo que pour les 32 Etats qui composent aujourd'hui l'Afrique libérée.

Seul un instrument assez souple pour s'adapter à toutes les situations par lesquelles passe un pays ou à plus forte raison un continent en pleine mutation peut permettre d'atteindre nos objectifs.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

Le premier de ces objectifs est sans conteste celui de mener à son terme la décolonisation sans laquelle l'Unité ne peut être complète (...) (1).

Parmi les interventions du ministre des Affaires Etrangères M. Mabika-Kalanda à la Conférence, on retiendra :

(...) Nous estimons qu'un accord sur les principes est vraiment fondamental et qu'il conditionne l'efficacité de notre participation à ces organismes communs que l'on nous propose de créer.

Parmi ces principes, il en est deux que le Congo considère comme essentiels, car il eut à souffrir, dans le passé, de leur méconnaissance, il s'agit, d'une part du respect de la souveraineté des Etats et d'autre part de la non-ingérence dans les affaires intérieures (2).

### 4) Les relations avec le Congo-Brazzaville

La visite du chef d'Etat du Congo-Brazzaville à Léopoldville scella la réconciliation officielle entre les présidents Fulbert Youlou et Kasa-Vubu, unis d'ailleurs par des liens personnels. Les relations entre les deux Congo avaient été tendues jusqu'à cette date, en raison du soutien permanent apporté par Brazzaville à la sécession katangaise.

Un communiqué conjoint fut publié concrétisant cette réconciliation.

Les deux chefs d'Etat ont eu l'occasion, au cours de ces journées, de poser les jalons d'une collaboration étroite à établir entre leurs deux pays, et de préciser les modalités du développement de cette collaboration.

Celle-ci devra couvrir un grand nombre de domaines : coopération culturelle et technique par des échanges d'étudiants et de stagiaires, par l'étude des conditions d'équivalence des diplômes d'enseignement et des titres universitaires, par des échanges de programmes radiophoniques, de télévision etc...

Coopération en matière judiciaire pour faciliter l'action des cours et tribunaux dans les deux Etats, convention d'établissement, garantissant aux citoyens d'un Etat des conditions de résidence, de travail etc... dans le territoire de l'autre Etat.

Coopération en matière économique, ajoute le communiqué, devant permettre aux échanges entre les deux Etats de se développer harmonieusement et de contribuer ainsi à l'amélioration du standing de vie des populations. Cette coopération associera les deux gouvernements dans la répression des fraudes douanières qui ruinent l'économie des pays, dans l'établissement de statistiques communes, dans l'harmonisation des transports fluviaux, bref dans tous les domaines où l'action gouvernementale d'un pays peut aider efficacement à appuyer les efforts du gouvernement du pays voisin.

Les ministères intéressés de chaque Etat se mettront immédiatement au travail en vue d'élaborer les projets d'accord qui seront discutés et négociés.

Ainsi seront renforcées les relations de bon voisinage, conclut le communiqué conjoint, qui permettront aux deux pays de se soutenir mutuellement dans leurs difficultés, afin de construire ensemble le cadre d'une collaboration institutionnelle plus élargie, pour atteindre leur objectif commun et ultime : l'unité africaine dans une étroite solidarité.

(Agence Congolaise de Presse, 1<sup>er</sup> février 1963).

(1) « Addis-Abéba », édit. Présence Africaine, Paris, 1964, pp. 65-69. L'ouvrage comprend les interventions des chefs d'Etats à la Conférence.

(2) Document officiel du Ministère des Affaires Etrangères.

Le 28 avril, M. Kasa-Vubu se rendit à son tour en visite officielle à Brazzaville. Il semble que le président Youlou ait tenté, à cette occasion, d'attirer Léopoldville au sein de l'U.A.M.; mais ce fut en vain, d'autant plus que la conférence de l'unité africaine allait bientôt se tenir à Addis-Abéba, et que Léopoldville témoignait une certaine méfiance pour les groupements régionaux trop rigides et trop restreints.

Les bonnes relations établies au début de 1963 entre les deux Républiques allaient toutefois se détériorer avec la chute de l'abbé Youlou. À partir des grèves et des fusillades du 13 août, les événements se précipitent à Brazzaville (1). Le 14, l'état de siège est proclamé. Le président Youlou prend tous les pouvoirs. L'agitation s'accroît et le 15, c'est la démission du président, le général de Gaulle ayant refusé l'intervention des troupes françaises. Le 16, M. Massamba-Débat forme un gouvernement provisoire.

Les événements de Brazzaville soulevèrent une vive émotion dans les milieux gouvernementaux de Léopoldville, d'autant plus, que *depuis trois années les divers gouvernements qui se sont succédé à Léopoldville ont toujours eu à faire face à un chaos administratif, politique et financier, sans jamais parvenir à en triompher. D'autre part, les suites du discours prononcé par le général de Gaulle en août 1958 et les incidents qui éclatèrent à Léopoldville en 1959 permettent d'affirmer que chaque mouvement de rue qui a eu lieu sur une des rives du Stanley Pool a rapidement connu des prolongements sur l'autre rive* (2).

Pour Léopoldville, le problème était donc de savoir si la masse mécontente ne suivrait pas l'exemple de Brazzaville. *On comprend dans ces conditions que M. Adoula n'en soit déjà plus à se réjouir du sort réservé à un ami de Moïse Tshombe* (...) (3).

Les craintes de M. Adoula se précisèrent et son gouvernement se crut menacé. Le 24 août, il annonce la découverte *d'un complot lumumbiste visant à renverser le gouvernement*.

L'A.N.C. patrouilla dans la cité. Elle garda les points principaux de la capitale et les camions circulèrent dans les rues. Le 27 août, des leaders syndicalistes (Siwa et Tshimanga) furent arrêtés. Des exilés politiques gagnèrent Brazzaville.

La traversée du fleuve fut suspendue momentanément par les autorités de Léopoldville. Mais les ponts ne furent en réalité jamais totalement coupés entre le gouvernement provisoire de M. Massamba-Débat et Léopoldville. En octobre, M. Lengema fit une *visite de courtoisie* de l'autre côté du fleuve et le gouvernement congolais ne prit guère ombrage, à ce moment, des attaques de Radio-Brazzaville contre le Congo.

(1) Sur les « événements de Brazzaville », cfr. *Etudes Congolaises* de février 1964, vol. VI, n° 2, p. 46.

(2) P. Decraene, *Le Monde*, 22 août 1963.

(3) Idem.

Le 28 octobre, M. Adoula recevait M. Ganao, ministre des Affaires Etrangères du gouvernement provisoire de Brazzaville.

### Les entretiens Adoula-Ganao

Cette rencontre fait suite à la visite qu'avait rendue M. Marcel Lengema, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à M. Massamba-Débat; mais, elle intervient après la découverte d'une grave affaire de subversion contre notre pays et dont les agents sont basés à Brazzaville.

Au cours de sa conférence de presse, tenue au lendemain de l'arrestation des diplomates soviétiques impliqués dans cette affaire, M. Adoula avait exprimé l'espoir que le « Comité National de Libération » de M. Gbenye agissait à l'insu du gouvernement Massamba-Débat.

En effet, le gouvernement provisoire avait toujours nié la présence sur son territoire des membres du C.N.L.

S'adressant fermement et clairement à M. Ganao, le Premier ministre Adoula a montré des documents irréfutables qui établissent la présence à Brazza de Gbenye, Bocheley, Yumbu... et qui prouvent à suffisance que ceux-ci se livrent à la subversion contre la République du Congo-Léopoldville.

Devant de tels documents, M. Ganao a reconnu la présence des membres du C.N.L. à Brazza, mais, a-t-il précisé, ceux-ci séjournent chez nous au même titre qu'Ibalico à Léopoldville.

M. Adoula a fait remarquer à son interlocuteur que notre pays accorde l'asile politique à quiconque le demande — soudanais, ruandais — et pourquoi pas Ibalico ? Mais le Congo-Léopoldville ne leur donne pas l'occasion ou plus simplement les empêche de préparer la subversion contre un autre Etat.

L'envoyé spécial de M. Massamba-Débat a pris acte des inquiétudes de notre gouvernement et a promis d'en informer son gouvernement qui étudiera les mesures nécessaires pour que cesse tout acte du C.N.L. susceptible de troubler les bonnes relations qui devraient être celles des deux Congo.

(*Le Courrier d'Afrique*, 1<sup>er</sup> décembre 1963.)

Après les élections législatives du 8 décembre au Congo-Brazzaville, M. Adoula adressa un message de félicitations à M. Massamba-Débat.

Le 20 décembre, le premier ministre annonçait que Léopoldville reconnaissait le gouvernement de M. Massamba-Débat. Celui-ci venait de se faire élire président de la République du Congo-Brazzaville.

### 5) La question angolaise

Le problème posé au gouvernement de Léopoldville par la révolution angolaise apparut sous de multiples aspects en 1963 : présence sur les territoire congolais de nombreux réfugiés angolais (1) et de camps d'entraînement des rebelles, rivalité entre les mouvements nationalistes angolais, difficultés avec le gouvernement de Lisbonne par suite de l'aide importante apportée par Léopoldville aux rebelles et de sa reconnaissance de jure du gouvernement en exil de M. Holden Roberto.

(1) Selon le Père David Grenfell, missionnaire britannique travaillant parmi les réfugiés angolais, leur nombre s'élevait à 300.000 en 1963. (*Courrier d'Afrique*, le 20-12-1963.)

Le gouvernement congolais donna asile et protection à divers mouvements dont les plus représentatifs étaient, en 1963, le F.N.L.A. (Front National de Libération de l'Angola) de M. Holden Roberto, issu de l'U.P.A. (Union des Populations de l'Angola) et le M.P.L.A. (Mouvement Populaire de Libération de l'Angola) dirigé par MM. Mario de Andrade et Agostinho Neto. Le F.N.L.A. avait des camps militaires dans diverses régions frontalières, comme le Bas-Congo, le Kasai et le Kwango. Un centre politique fonctionnait à Elisabethville (1). Le G.R.A.E. (Gouvernement provisoire angolais en exil) de M. Holden Roberto siégeait à Léopoldville. Ce gouvernement provisoire ne comportait pas de membres du M.P.L.A., car il était exclusivement l'émanation du F.L.N.A.

Le 16 mars 1963, à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution angolaise, une manifestation fut organisée à Léopoldville par le F.L.N.A. M. Adoula y prononça le discours suivant, qui témoigne de l'appui apporté par le gouvernement congolais au mouvement de M. Holden Roberto :

**Discours prononcé par le Premier Ministre de la République du Congo, M. Cyrille Adoula (Extraits)**

Il y a deux ans, en qualité de Ministre de l'Intérieur, je me suis rendu à la frontière du Congo et de l'Angola. Je voulais me rendre compte par moi-même de l'arrivée massive des réfugiés angolais.

Je me suis entretenu avec plusieurs d'entre eux pour connaître de la bouche des intéressés eux-mêmes les causes de cet exode (...).

J'avais alors assuré ces réfugiés que nous n'épargnerions aucun effort pour leur venir en aide et soulager leurs peines malgré nos propres difficultés. Je ne crois pas devoir m'attarder sur la nature de ces difficultés que tout le monde connaît et qui heureusement commencent à se dissiper.

Nous avons adopté cette attitude pour de multiples raisons : par solidarité humaine tout d'abord, cette solidarité que concrétise l'Organisation mondiale des réfugiés (...).

Nous avons aussi porté assistance à nos frères angolais par expérience, par conviction et par notre conscience de la complémentarité d'intérêts entre nos deux pays.

Par expérience parce que nous avons nous aussi nos réfugiés. Par conviction, parce que nous sommes conscients de remplir un devoir envers un peuple qui lutte pour la liberté. Par complémentarité d'intérêts parce que nous ne dirons jamais assez que notre avenir est commun.

Le problème du Sud-Katanga l'a, je crois, démontré d'une façon concrète. Lorsqu'elles ont été acculées à la retraite, les forces colonialistes se sont réfugiées entre autres sur le territoire angolais. Nous savons qu'il existe aujourd'hui des bases sur lesquelles sont stationnés des hors-la-loi et des mercenaires qui ne désespèrent pas de voir l'heure de la vengeance sonner et s'y préparent activement et en toute quiétude. Nous ne pouvons, en aucun cas, ignorer ce danger qui menace nos frontières. Nous avons l'intention, afin de ne pas compliquer la situation, de porter ce problème devant les Nations Unies pour que soit préservée l'œuvre de paix qu'elles ont menée ici et pour que les vies humaines et les sacrifices qu'a coûtés cette œuvre ne soient pas vains.

Après avoir défini les mobiles qui ont dicté notre attitude vis-à-vis de nos frères réfugiés de l'Angola, j'espère que l'amélioration progressive des conditions de vie dans

(1) *L'Essor du Katanga*, le 2 mai 1963.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

la République du Congo nous permettra d'améliorer leur sort. Quant à notre attitude vis-à-vis de la lutte du peuple angolais pour l'indépendance, nous n'avons jamais laissé échapper une occasion pour la définir par les voix les plus officielles, telles que celle du Ministre des Affaires Etrangères, M. Justin Bomboko, ou bien celle du Chef du Gouvernement. Nous sommes conscients du devoir que nous imposent la situation géographique de notre pays au cœur de l'Afrique et la configuration actuelle des forces colonialistes sur notre continent.

Notre attitude, je tiens à le souligner avec force, n'implique aucune inimitié envers le Portugal. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à la maturité des dirigeants angolais qui, tout en poursuivant la guerre, sont prêts à la paix.

La République du Congo, de son côté, tout en accomplissant son devoir envers le peuple angolais qui lutte pour sa liberté, ne ménagera aucun effort pour hâter l'heure de la paix. Cette paix, nous l'appelons de tous nos vœux parce qu'elle permettra au peuple africain de se consacrer à sa véritable mission qui consiste à faire vivre ce continent dans les conditions qu'offre le progrès réalisé par l'humanité. Cette paix nous permettra aussi de promouvoir avec tous les pays du monde qui respecteront notre souveraineté, une coopération pour accélérer notre marche dans la voie du progrès.

(*Etudes Congolaises*, avril 1963, vol. IV, 4. p. 75.)

### Allocution prononcée par M. Holden Roberto (Extraits)

Depuis deux ans, le sang coule en Angola. Nul ne peut se réjouir de voir couler le sang des siens ou de quelques membres de la société humaine que ce soit.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le glas de la domination coloniale en Afrique a sonné. Ce continent, arbitrairement divisé hier en menus territoires, renaît à travers de nouvelles nations qui pénètrent une à une dans le concert des pays indépendants.

Ce phénomène historique obéit à une série de causes. Et d'abord la traduction concrète d'un mouvement qui s'exprime dans une formule concise : les Africains n'acceptent plus d'être exploités par des étrangers.

Ensuite, la volonté ferme et résolue des hommes et des femmes d'Afrique qui veulent coûte que coûte hâter ce mouvement.

Enfin l'impossibilité morale et psychologique dans laquelle se trouvent les puissances coloniales de prolonger leur domination, confrontées qu'elles sont à l'unanimité des démocrates qui peuplent le monde.

En Angola, nous avons mené la lutte politiquement d'abord, parce que nous estimions qu'au moment où toute l'Afrique se libérait par des voies le plus souvent pacifiques, le Portugal allait rejeter certaines méthodes qu'ont illustrées d'autres puissances coloniales. Nos tracts, nos adresses, nos déclarations, nos discours, témoignent de cette volonté.

Or, le gouvernement de M. Salazar n'est pas resté sourd à ces appels : il nous a répondu par l'intensification de la répression. Ainsi que vient de le dire Monsieur le Premier Ministre, nous avons assisté alors au déclenchement d'un phénomène devenu classique dans le développement de la lutte contre le colonialisme : revendications, répression, puis lutte qui passe généralement par trois phases : attentats, guérilla et guerre.

L'aboutissement de ce phénomène a toujours été le triomphe de la liberté et l'accession à la souveraineté. Je ne pense pas qu'il en sera autrement pour le peuple angolais.

Malheureusement, le gouvernement de M. Salazar n'a pas compris la leçon de l'histoire et s'obstine à poursuivre une politique anachronique. Devant cette situation,

## LA POLITIQUE EXTERIEURE

le seul moyen qui nous restait était d'opposer la légitime violence du nationalisme africain à l'odieuse violence de la présence coloniale.

Champs vivriers bombardés, cours d'eau empoisonnés, villages incendiés, populations brûlées vives, réfugiés mitraillés ou déchiquetés par les fauves dans la jungle, tel est le sort de notre peuple depuis deux ans. Devant ces atrocités, on est en droit de se demander comment nos oppresseurs peuvent-ils se réclamer de la civilisation et de la chrétienté ? Quoi qu'il en soit, notre foi en l'avenir de l'Angola est plus grande que les sacrifices que nous avons consentis et que nous sommes disposés à consentir pour effacer cinq siècles d'une cruelle exploitation politique, économique, culturelle et sociale.

Il est déplorable que malgré la réprobation universelle de sa politique inhumaine, le Portugal trouve néanmoins des appuis substantiels notamment auprès des membres de l'O.T.A.N. dans la lutte qu'il mène contre notre peuple (...).

La sécession du Sud-Katanga et sa résorption illustrent entre autres cette réalité. On peut affirmer en effet que la présence du régime de M. Salazar aux frontières de la province sud-katangaise n'était pas de nature à favoriser la restauration de l'intégrité territoriale du Congo et l'affirmation de la personnalité congolaise.

Le règlement du problème katangais a soulevé un immense espoir parmi notre peuple parce qu'il marque la régression des forces impérialistes et la défaite des forces rétrogrades du colonialisme, en l'occurrence les mercenaires qui croient avoir trouvé refuge en Angola.

Qu'ils sachent que l'ouragan de la liberté qui déferle sur l'Afrique ne s'arrêtera que lorsqu'il aura rasé la lèpre colonialiste et impérialiste de tous les points de notre continent.

La barrière qu'ils tentent d'élever aujourd'hui au Sud de l'Afrique pour stopper l'élan des forces progressistes, s'écroulera devant la prise de conscience et la détermination des Africains.

Comme vous le savez, les forces colonialistes n'hésitent pas à utiliser n'importe quel argument pour se justifier et jeter le discrédit sur les Nationalistes. Souvent, on nous présente comme des racistes opposés à la présence européenne. Je voudrais mettre l'accent sur le fait que non seulement le peuple angolais, mais l'Afrique entière, n'ont jamais été racistes. L'exemple des pays qui nous ont précédés dans l'indépendance et qui coopèrent en toute liberté aujourd'hui avec leurs colonisateurs le prouve à suffisance.

On nous demande souvent de définir notre position sur l'avenir des Portugais vivant sur notre sol, et particulièrement des colons. Le système de peuplement est une institution colonialiste que nous combattons, mais nous ne combattons pas les individus.

Bien au contraire, nous leur demandons de faire preuve de réalisme et de compréhension afin de préserver l'avenir. Ce que nous voulons, c'est construire avec le concours de tous les hommes de bonne volonté un Angola libre, d'où seront bannis à jamais le racisme, l'injustice, l'obscurantisme et le travail forcé. Il apparaît clairement que l'avenir des Portugais vivant dans notre pays est entre leurs propres mains.

Quant à nous, notre voie est tracée : tant que l'on s'oppose à la volonté légitime de notre peuple de mener son propre destin, nous poursuivrons la lutte en l'intensifiant, mais nous ne laisserons échapper aucune occasion pour abrégier les souffrances de notre peuple (...).

Nous confirmons une fois de plus par ce meeting que, malgré les deux ans déjà écoulés, nous sommes animés du même esprit et de la même détermination que le 15 mars 1961.

Que le Portugal sache que rien n'empêchera la marche du peuple angolais vers son destin (...).

(*Etudes Congolaises*, avril 1963, vol. IV, 4. p. 76.)

En juin, le ministre des Affaires Etrangères du Portugal proposa d'engager un dialogue entre son pays et certains pays africains à propos de l'Angola. L'abbé Youlou présenta ses bons offices. Le 11 juin, une rencontre Adoula — Youlou eut lieu sur le fleuve. Un communiqué conjoint annonçait que *les deux Républiques du Congo ne peuvent engager le dialogue avec les autorités portugaises avant que celles-ci n'aient entamé le processus de décolonisation et permis aux peuples sous leur domination de décider de leur propre sort* (1).

La Conférence d'Addis-Abéba avait invité les Etats africains à rompre leurs relations diplomatiques avec le Portugal.

Si le gouvernement de Léopoldville ne souhaite pas adopter cette position extrême, c'est essentiellement en raison des graves conséquences économiques que cette mesure entraînerait pour le Congo. La fermeture de la frontière le long du Katanga serait immédiate, et, vu le mauvais état et la capacité limitée de la voie nationale, les exportations de cuivre katangais ne pourraient plus se poursuivre. Lobito en Angola et Lourenço-Marques au Mozambique étaient à ce moment les seuls accès vers l'extérieur pour la production de ce cuivre. De même, la crainte de voir le Portugal fermer l'embouchure du Congo poussa Léopoldville à la modération.

Entre-temps, dans la capitale congolaise, les autorités mettaient en garde les mouvements nationalistes contre toute tentative de désordres et d'atteintes aux biens et personnes portugais (2).

Cette mise en garde suscita des commentaires, comme en témoigne un article du *Courrier d'Afrique*.

#### Le Congo, l'Angola et le Portugal

La sévérité et la fermeté de la mise en garde du gouvernement congolais aux nationalistes angolais qui s'apprétaient à se livrer au début de la semaine à une entreprise de désordre — leur tract invitant « les frères congolais à saccager les biens des Portugais établis dans la République du Congo » en fait foi — suscite beaucoup de commentaires. Cette sévérité et cette fermeté ont fait croire un tantinet à nos frères angolais en lutte contre le colonialisme portugais que le gouvernement et le peuple congolais allaient les abandonner.

Qu'ils soient rassurés d'ores et déjà. Il n'en est et il n'en sera jamais question. Si le gouvernement du Congo nourrissait de telles intentions, notre peuple tout entier le désapprouverait. Bien entendu, ce gouvernement ne fléchira jamais dans sa détermination pour maintenir l'ordre et faire respecter les biens des étrangers résidant dans notre pays.

Il s'agit donc de ne pas abuser de notre hospitalité et de notre aide pour créer le désordre, car la révolution angolaise elle-même serait la première à en pâtir.

Pourquoi d'ailleurs permettrions-nous aux combattants angolais de l'extérieur ce que la Tunisie n'a pas permis aux Algériens sur son territoire : détruire les biens français.

Voilà toute la portée de cette mise en garde qui fait long feu.

(1) *Le Courrier d'Afrique*, 12 juin 1963.

(2) *ACP*, 24 juin 1963.

## LA POLITIQUE EXTERIEURE

Nous suivons le cours de l'Histoire. Notre aide à nos frères angolais engagés dans leur lutte libératrice, comme par le passé, reste acquise.

Voisin de l'Angola, profondément attaché à la solidarité panafricaine et à la libération de l'ensemble des nations d'Afrique, le Congo n'a pas cessé d'apporter aux nationalistes angolais une assistance concrète. Le Gouvernement angolais en exil, les divers mouvements de résistance civils ou armés trouvent depuis juillet 1960 l'accueil le plus large et l'assistance la plus directe dans notre pays. Et cela en dépit de nos propres difficultés.

Dans toutes les assemblées africaines comme dans toutes les assemblées internationales, les représentants de Léopoldville se sont trouvés à l'avant-garde de ceux qui exigeaient, pour les colonies portugaises, le droit à l'indépendance.

A Dar Es-Salaam où se réunit cette semaine le Comité de Coordination pour aider les mouvements de libération, nos représentants affirment la volonté du Congo de continuer à aider les Mouvements de résistance.

Aux Nations Unies, le Gouvernement congolais a largement contribué au vote des résolutions condamnant l'attitude portugaise. C'est en grande partie sous l'influence de la délégation de notre pays que la conférence du PAFMECSA rédigea et vota les résolutions qui jetaient les bases d'une organisation africaine de solidarité avec les Nationalistes, de façon à les aider dans leur lutte, si le Portugal se refuse à écouter la voix de la raison.

Tout récemment encore nos représentants à Addis-Abéba ont voté avec enthousiasme la Charte de l'Unité Africaine par laquelle les Etats indépendants d'Afrique se sont engagés à « éliminer sous toutes ses formes le colonialisme en Afrique », ainsi que les résolutions portant particulièrement sur les colonies portugaises.

Cette attitude, qui place notre pays au premier rang des pays qui luttent avec réalisme, dans le cadre de la solidarité africaine, contre le colonialisme portugais, il n'est pas question pour nous de l'abandonner.

Notre position à l'égard du Portugal? Elle est connue ferme : aucun compromis avec un pays qui foule aux pieds des résolutions des Nations Unies. Le communiqué Adoula-Youlou, au lendemain de l'offre du Portugal aux deux Congo d'envoyer des observateurs en Angola, refuse d'envisager une entente qui n'ait pas pour préalable la reconnaissance par le Portugal que la notion « d'Outre-Mer portugais » est dépassée et que les peuples d'Afrique dominés par lui ont droit à leur indépendance.

Le même communiqué refusait donc de ce fait catégoriquement d'envoyer des observateurs se rendre compte de la situation dans les territoires dont le Congo ne peut pas reconnaître le statut colonial.

Notre position est donc claire à ce sujet.

R. MPANU-MPANU

(*Le Courrier d'Afrique*, 29 juin 1963.)

Le 29 juin, dans un communiqué présenté à la presse par M. Lengema, le gouvernement congolais annonça qu'il accordait sa reconnaissance de jure au G.R.A.E. de M. Holden Roberto. Cette décision allait avoir des conséquences sur le plan des relations avec le Portugal et sur celui de la représentativité des divers mouvements nationalistes angolais.

Le 9 juillet, M. Ruiz de Medina, chargé d'affaires du Portugal à Léopoldville fut rappelé en consultation à Lisbonne, suite à cette reconnaissance du G.R.A.E. Cependant, ce rappel n'entraînait pas de véritable

rupture des relations diplomatiques entre Léopoldville et Lisbonne. De part et d'autre, on ne désirait pas détériorer outre mesure les rapports déjà tendus entre les deux pays.

Si la plupart des journaux congolais ont soutenu M. Adoula dans sa politique à l'égard de l'Angola, *L'Essor du Katanga*, par contre, se montra pour le moins réticent. Redoutant les risques économiques d'une rupture avec le Portugal, il écrivait :

*Quel sort attend notre économie ? Notre gouvernement la sacrifiera-t-il pour ne pas trahir l'Unité Africaine ? (...) Préférera-t-il avant tout être avec ses frères noirs, au lieu de collaborer avec le Portugal et l'Afrique du Sud ? A lui de choisir (1).*

Sur le plan de la représentativité du G.R.A.E., le rôle joué par Léopoldville n'a pas fini de provoquer des remous en Afrique. Les conséquences de la reconnaissance du G.R.A.E. par le gouvernement de Léopoldville ne sont pas encore calculables en 1963, mais certains pourront accuser plus tard le Congo d'avoir forcé la main aux autres pays africains et d'avoir fait pression sur l'O.U.A. pour qu'elle reconnaisse exclusivement le mouvement de M. Holden Roberto.

Toujours est-il que le 10 juillet arrivait dans la capitale congolaise une Commission de Conciliation de l'O.U.A., constituée à la récente Conférence de Dar-es-Salaam par les neuf pays membres du Comité de coordination de l'aide aux pays africains non encore libérés. Après avoir interrogé les représentants du F.L.N.A. et du M.P.L.A., le « Comité des neuf » déclara que le M.P.L.A. était un mouvement fantôme et recommanda à l'O.U.A. de reconnaître le G.R.A.E. de M. Holden Roberto et son mouvement, le F.L.N.A. D'autres pays africains, en reconnaissant le G.R.A.E., suivirent cet avis de la mission du « Comité des neuf ». Celui-ci semble avoir été influencé par la crise interne que le M.P.L.A. connaissait à ce moment, et par le fait que Léopoldville, bien placée pour juger de la situation réelle des mouvements rivaux, avait reconnu le G.R.A.E.

Sur le rôle joué par Léopoldville dans la reconnaissance du G.R.A.E., on lira les documents suivants, qui illustrent les thèses en présence :

#### Communication du Gouvernement Congolais sur l'Angola

La presse et les instances internationales ont porté jusqu'au bout du monde les échos de la lutte du peuple angolais pour son indépendance politique.

Le gouvernement congolais, après avoir suivi avec intérêt les pénibles péripéties de la lutte angolaise pour la liberté et l'autodétermination, a pris la décision de reconnaître un gouvernement angolais en exil. Cette décision était motivée et justifiée par une longue attente durant laquelle nous avons tenu à observer l'évolution du nationalisme angolais.

Dès le début de la révolution, nous avons été placés devant deux importantes for-

(1) *L'Essor du Katanga*, 27 juillet 1963.

mations politiques, l'une dirigée par Monsieur Roberto Holden et l'autre par Monsieur Mario de Andrade. Tous deux de même que ceux qui vinrent après ont reçu l'hospitalité du peuple congolais. L'aide nécessaire fut également dispensée à tous en vue de pouvoir répondre aux exigences de la lutte nationale (Souligné par nous, M.A.).

En face des mouvements nationalistes angolais notre attitude demeure toujours empreinte de fraternité et de compréhension.

Notre principe fut et reste de ne point intervenir dans les affaires intérieures des nationalistes angolais. Le souci constant de la République du Congo fut et est de voir réussir la lutte du peuple angolais pour son indépendance politique. C'est pour cela que le Congo a toujours fait tout ce qui était en son pouvoir en vue d'aider nos frères en lutte contre la domination coloniale.

Dans la solution des problèmes inhérents au mouvement d'émancipation de l'Angola, notre pays s'est refusé et se refuse à se substituer aux nationalistes pour tout ce qui concerne les négociations avec le Portugal. Le Gouvernement de la République du Congo se contente d'accorder toutes les facilités en son pouvoir et est disposé à servir le peuple angolais dans la mesure de ses moyens.

A l'égard du Portugal, notre attitude comme celle de tous les Etats Africains est claire et nette : nous dénions à ce pays le droit de souveraineté sur l'Angola.

C'est pour cette raison et en vue d'accélérer le processus de décolonisation que nous avons reconnu un Gouvernement Angolais en exil.

Après deux ans de lutte du peuple angolais, deux réalités se sont révélées à nous :

- d'une part la mésentente persistante entre les nationalistes angolais, mésentente qui menace étrangement le succès de la lutte;
- d'autre part, l'existence d'un front angolais organisé pour la lutte armée et contrôlant effectivement une partie du territoire angolais.

Dans nos multiples contacts avec nos frères angolais, nous n'avons cessé de mettre le doigt sur la plaie en montrant les conséquences néfastes de l'orgueil, de l'amour-propre et du dénigrement. Il ne nous appartient pas de juger ce déplorable état d'esprit qui constitue un frein à la lutte et à la réussite. Nos frères angolais sont majeurs et feront certainement appel à la sagesse pour s'entendre.

Mais en attendant, le Gouvernement Congolais est dans l'obligation de soutenir ceux qui luttent. Nous tenons à affirmer solennellement à l'intention de la commission des bons offices et à la face de l'Afrique que la République du Congo n'accorde pas de l'aide à un homme contre un autre ou à un parti contre un autre mais au peuple angolais qui lutte. Il n'existe pas deux peuples angolais comme il n'existe pas deux luttes pour l'indépendance. C'est pourquoi, comme je l'ai dit plus haut, pour accélérer les conditions de la réussite, le Gouvernement Congolais a reconnu un gouvernement angolais en exil. Nous croyons que cet acte aura pour effet la réconciliation entre différents partis qui luttent pour l'indépendance.

Le Gouvernement de la République n'entend pas revenir sur cette décision.

Le peuple congolais se réjouit de ce que, depuis que nous sommes revenus d'Addis-Abéba, un souffle nouveau déferle sur l'Afrique. Notre sens de la solidarité s'en trouvera, par le fait même, largement accru.

C'est dans cette perspective qu'aujourd'hui le problème angolais cesse d'être la préoccupation de la seule République du Congo, pour devenir un problème africain.

Le peuple et le Gouvernement congolais se réjouissent de cette tournure des choses. C'est pour cela qu'ils ont accepté d'accueillir la commission des bons offices qui s'est constituée à Dar-es-Salaam pour venir en aide au nationalisme angolais.

De multiples tentatives ont été faites en vue de faciliter la lutte du peuple angolais contre le colonialisme.